

## 1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

<p>NOM DU PRODUIT</p> <p>FOURNISSEUR</p> <p>RAISON SOCIALE</p> <p>ADRESSE COMPLÈTE</p> <p>TÉLÉPHONE</p> <p>TÉLÉCOPIE</p> <p>URGENCE</p> <p>FDS</p> <p>UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES</p>	<p><i>émission: 06/12/2018 selon 1907/2006/CE</i> <span style="float: right;"><i>page 1/5</i></span></p> <h2 style="text-align: center;">GELNET</h2> <p>AMPLITUDE SERVICES ZI EUROPORT 57500 SAINT AVOLD</p> <p>03 87 00 42 20 03 87 00 42 21 01 40 05 45 45 Hôpital Fernand WIDAL, Paris as.fiches@numericable.fr</p> <p>Détartrage et nettoyage des cuvettes de WC. N'est pas destiné à un usage grand public. Pour usage professionnel uniquement.</p>
--	---

## 2- IDENTIFICATION DES DANGERS

<p>CLASSIFICATION SELON 1272/2008/CE ET ADAPTATIONS</p> <p>ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE SELON 1272/2008/CE ET ADAPTATIONS</p> <p>-ÉTIQUETAGE ADDITIONNEL</p> <p>AUTRES DANGERS</p>	<p>Ce mélange ne présente pas de danger physique. Voir les préconisations concernant les autres produits présents dans le local. Ce mélange ne présente pas de danger pour la santé, hormis d'éventuelles valeurs limites d'exposition professionnelle (voir les rubriques 3 et 8). Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.</p> <p>Le mélange est un produit détergent. (voir rubrique 15).</p> <p>EUH 210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.</p> <p>Le mélange ne contient pas de "Substances extrêmement préoccupantes" (SVHC)<math>\geq</math>0,1% publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 du REACH: <a href="http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table">http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table</a> Le mélange ne répond pas aux critères applicables au mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du Règlement REACH (CE) n°1907/2006.</p>
---	---

## 3- COMPOSITION ET INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<p>MÉLANGES - COMPOSITION</p>	<p><b>ALKYLETHER SULFATE C12-14, SEL DE SODIUM:</b> CAS: 68891-38-3 CE: 500-234-8 REACH: 02-2119488639-16 GHS07, Wng Skin Irrit. 2, H 315 Eye Irrit. 2, H 319 2,5%<math>\leq</math>C&lt;10%</p> <p>Texte complet des phrases H: voir section 16.</p>
-------------------------------	--

## 4- PREMIERS SECOURS

<p>DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS -EN CAS D'INGESTION</p> <p>PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS</p> <p>SOINS ET TRAITEMENTS</p>	<p>D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.</p> <p>Consulter un médecin en lui montrant l'étiquette.</p> <p>Aucune donnée n'est disponible.</p> <p>Aucune donnée n'est disponible.</p>
---	--



## 5- MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS	Non inflammable. En cas d'incendie, utiliser: -eau pulvérisée ou brouillard d'eau, -mousse, -poudres polyvalents ABC, -poudres BC, -dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
MOYENS D'EXTINCTION INAPPROPRIÉS	En cas d'incendie, ne pas utiliser: jet d'eau.
DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE	Un incendie produira souvent une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition peut comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées. En cas d'incendie, peut se former: -monoxyde de carbone (CO), -dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> ).
CONSEILS AUX POMPIERS	Aucune donnée n'est disponible.

## 6- MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES	Se référer aux mesures de protection énumérées dans les § 7 et 8. <b>Pour les secouristes:</b> les intervenants seront équipés d'équipements de protection individuelle appropriés (se référer à la rubrique 8).
PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT	Contenir et recueillir les fuites avec des matériaux absorbants non combustibles, par exemple: sable, terre, vermiculite, terre de diatomées dans des fûts en vue de l'élimination des déchets. Empêcher toute pénétration dans les égouts ou cours d'eau.
MÉTHODES DE NETTOYAGE	Nettoyer de préférence avec un détergent, éviter l'utilisation de solvants.
RÉFÉRENCE A D'AUTRES SECTIONS	Aucune donnée n'est disponible.

## 7- MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION SANS DANGER	Les prescriptions relatives aux locaux de stockage sont applicables aux ateliers où est manipulé le mélange.
PRÉVENTION DES INCENDIES	Se laver les mains après chaque utilisation.
ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES RECOMMANDÉS	Interdire l'accès aux personnes non autorisées.
ÉQUIPEMENTS ET PROCÉDURES INTERDITS	Pour la protection individuelle, voir rubrique 8. Observer les précautions indiquées sur l'étiquette ainsi que les réglementations de la protection du travail.
CONDITIONS POUR SÉCURITÉ DU STOCKAGE	Il est interdit de fumer, manger et boire dans les locaux où le mélange est utilisé.
EMBALLAGE	Aucune donnée n'est disponible.
UTILISATIONS FINALES PARTICULIÈRES	Toujours conserver dans des emballages d'un matériau identique à celui d'origine.
	Aucune donnée n'est disponible.

## 8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE	Aucune donnée n'est disponible.
CONTRÔLES DE L'EXPOSITION -PROTECTION INDIVIDUELLE	Utiliser des équipements de protection individuelle propres et correctement entretenus. Stocker les équipements de protection individuelle dans un endroit propre, à l'écart de la zone de travail. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

**8- CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE (suite)**

-PROTECTION DES YEUX ET DU VISAGE	Éviter le contact avec les yeux. Utiliser des protections oculaires conçues contre les projections de liquides. Avant toute manipulation, il est nécessaire de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN166.
-PROTECTION DES MAINS	Porter des gants de protection appropriés en cas de contact prolongé ou répété avec la peau. Type de gants conseillées: -Caoutchouc nitrile (copolymère butadiène-acrylonitrile (NBR)). Caractéristiques recommandées: gants imperméables conformes à la norme NF EN374.
-PROTECTION DU CORPS	Le personnel portera un vêtement de travail régulièrement lavé. Après contact avec le produit, toutes les parties du corps souillées devront être lavées.

**9- PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

ÉTAT PHYSIQUE	Liquide visqueux, bleu foncé, de note florale.
pH	2,25 ± 0,20. Acide faible.
pH EN SOLUTION AQUEUSE	2,05 à 2,45
POINT/INTERVALLE D'ÉBULLITION	Non précisé.
INTERVALLE DE POINT ÉCLAIR	Non concerné.
PRESSION DE VAPEUR (50°C)	> 300 kPa (3 bar)
DENSITÉ	1,050 à 1,060
HYDROSOLUBILITÉ	Soluble.
POINT/INTERVALLE DE FUSION	Non précisé.
TEMPÉRATURE D'AUTO-INFLAMMATION	Non précisé.
POINT/INTERVALLE DE DÉCOMPOSITION	Non précisé.
AUTRES INFORMATIONS	Aucune donnée n'est disponible.

**10- STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

RÉACTIVITÉ	Aucune donnée n'est disponible.
STABILITÉ CHIMIQUE	Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.
POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES	Aucune donnée n'est disponible.
CONDITIONS A ÉVITER	Éviter le gel.
MATIÈRES INCOMPATIBLES	Aucune donnée n'est disponible.
PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX	La décomposition thermique peut dégager/former: -monoxyde de carbone (CO) -dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> )

**11- INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

EFFETS TOXICOLOGIQUES	Aucune donnée n'est disponible.
MÉLANGE	Aucune information toxicologique n'est disponible sur le mélange.
MONOGRAPHIE DU CIRC	CAS 140-11-4: CIRC Groupe 3: l'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

**12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES**

TOXICITÉ -MÉLANGES	Ne pas rejeter dans l'environnement/les cours d'eau.
PERSISTANCE ET DÉGRADABILITÉ	L'agent tensioactif contenu dans cette préparation est facilement biodégradable selon les critères de biodégradabilité définis dans le Règlement CE N° 648/2004.
POTENTIEL DE BIOACCUMULATION	Pas de possibilité de bioaccumulation car produit hydrophile.



## 12- INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES (suite)

MOBILITÉ DANS LE SOL	Aucune donnée n'est disponible.
RÉSULTATS ÉVALUATIONS PBT ET vPvB	Aucune donnée n'est disponible.
AUTRES EFFETS NÉFASTES	Aucune donnée n'est disponible.

## 13- CONSIDÉRATIONS RELATIVES A L'ÉLIMINATION

MÉTHODES DE TRAITEMENT DES DÉCHETS	Une gestion appropriée des déchets du mélange et/ou de son récipient doit être déterminée conformément aux dispositions de la Directive 2008/98/CE.
-DÉCHETS	Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau.  La gestion des déchets se fait sans mettre en danger la santé humaine et sans nuire à l'environnement, et notamment sans créer de risque pour l'eau, l'air, le sol, la faune ou la flore. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec des déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement.
-EMBALLAGES SOUILLÉS	Vider complètement le récipient. Conserver l'étiquette sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

## 14- INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

NUMÉRO ONU	Exempté du classement et de l'étiquetage transport.
DÉSIGNATION TRANSPORT ONU	---
CLASSE DANGER TRANSPORT	---
GROUPE D'EMBALLAGE	---
DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	---
PRÉCAUTIONS UTILISATEUR	---

## 15- INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CLASSIFICATION ET ÉTIQUETAGE (§ 2)	Les réglementations suivantes ont été prises en compte: -Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement (UE) n°487/2013 -Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement (UE) n°758/2013 -Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement (UE) n°944/2013 -Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement (UE) n°605/2014 -Règlement (CE) n°1272/2008 modifié par le règlement (UE) n°1297/2014
INFORMATIONS EMBALLAGE	Aucune donnée n'est disponible.
DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	Aucune donnée n'est disponible.
ÉTIQUETAGE DES DÉTERGENTS	Règlements CE n° 648/2004 et 907/2006: -moins de 5% de: agents de surface anioniques -parfums -fragrances allergisantes: alpha-hexyl cinnamic aldéhyde (hca)
INSTALLATIONS CLASSÉES (VERSION 45)	N°ICPE: 2630: détergents et savons (fabrication industrielle de ou à base de) 1.Fabrication industrielle par transformation chimique: régime A, rayon 3 km 2.Autres fabrications industrielles: régime A, rayon 2 km 3. Fabrication non industrielle, la capacité de production étant >= 1 t/j: régime D. La capacité de production étant: a) >=5 t/j: => régime A, rayon 2 km b)>= 1t/j mais < 5t/j => Régime D.
ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE	Aucune donnée n'est disponible.



16- AUTRES INFORMATIONS

IMPORTANT

*Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances et sur les réglementations tant nationales que communautaires.*

*Le mélange ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés en rubrique 1 sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites.*

*Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales.*

*Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à notre produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.*

LIBELLE DES PHRASES H, EUH DU § 3

H 315: Provoque une irritation cutanée.  
H 319: Provoque une sévère irritation des yeux.

Date d'émission de la fiche: 06/12/2018  
revue le 28.01.2019 am.

*fiche établie selon 1907/2006/CE (REACH)*